

REGLEMENT DE JEU RTT - CGR

ARTICLE 1

La société Côté Ciné, dont le siège social est situé au 108 rue Damrémont, 75018, Paris ci nommé Société organisatrice, organise en collaboration avec la Société CGR, dont le siège social est situé au 8 rue Blaise Pascal Périgny, 17000 La Rochelle, et la société Studio Canal dont le siège social se situe au 1 place du Spectacle, 92863 Issy Les Moulineaux, un jeu du 18 novembre 2009 au 1^{er} décembre 2009 à 13h, qui permet de gagner un voyage.

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation ainsi que leur famille (même nom, même adresse...).

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile;

Tout gain obtenu de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du jeu, d'intrusion, ou de tentative d'intrusion, d'actes de piratage sur les serveurs ou le site de l'organisateur, sera annulé par l'organisateur qui se réserve tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

ARTICLE 3

Pour jouer, chaque nouveau participant devra se connecter sur le site www.cgrcinemas.fr et s'inscrire à la newsletter du cinéma. Le jeu n'est accessible qu' à partir de la newsletter envoyée aux abonnés CGR

Ces newsletters partiront aux dates suivantes :

Mercredi 18 novembre

Mercredi 25 novembre

Vendredi 27 novembre

ARTICLE 4

Pour concourir le participant doit répondre aux questions suivantes :

Question 1 : Dans quelle adaptation d'un classique de la littérature Kad Merad a-t-il récemment joué ?

a/ Lucky Luke

b/ Le petit Nicolas

c/ Astérix aux Jeux Olympiques

Question 2 : Ou se situe l'action de RTT ?

a/ Miami

b/ Berlin

c/ Tokyo

Quel est le nom du personnage interprété par Mélanie Doutey ?

a/ Virginie Serrado

b/ Sophie Martenvo

c/ Emilie Vergano

Et la question subsidiaire qui départagera les gagnants en cas d'égalité « A votre avis combien de personnes vont participer à ce jeu ? » Les participants dont les réponses sont les plus proches du chiffre exact remportent les lots mis en jeu. En cas d'égalité, la personne ayant répondu en premier

remporte le lot. Seules les réponses chiffrées seront prises en compte.

Les réponses adressées avec des informations manquantes ne seront pas prises en compte.

Toute participation postale est exclue. La participation est limitée à une par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse IP).

ARTICLE 5

- Le Jeu est doté du lot suivant :

Un voyage pour 2 personnes à Las Vegas. Valeur TTC de 1700 €

- 2 billets aller-retour Paris/Las Vegas, valable du 23/05/2010 au 31/09/2010. Sous réserve de disponibilité.

- 3 nuits en occupation double à Las Vegas, dans un hôtel 3 étoiles ou de catégorie supérieure.
- petits déjeuners inclus

Le voyage n'inclut pas :

Les transferts du domicile du gagnant à l'aéroport de Paris, à l'aller comme au retour

Les transferts de l'aéroport à l'hôtel sur place

Les dépenses personnelles sur place

Assurances non incluses

Les repas sur place hors petits déjeuners

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces.

Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation de la part de la société organisatrice.. le lot sera attribué à la personne tirée au sort en seconde position selon les mêmes conditions définies ci-dessus et ainsi de suite

ARTICLE 6

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne du serveur des sites WEB participants.

ARTICLE 7

Le règlement complet du présent jeu pourra être obtenu à titre gratuit par toute personne qui en fera la demande par écrit en indiquant ses nom, prénoms et adresse à :

Coté Ciné, Jeu concours CGR RTT, 108 rue Damrémont, 75018 Paris

ARTICLE 8

Toute demande de règlement de jeu, de remboursement de connexion Web devra être formulée par écrit et transmise par voie postale à l'exclusion de tout autre moyen, quinze jours au plus tard suivant la clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi). Toute demande devra être accompagnée d'un RIP/RIB et envoyée à l'adresse du jeu : Coté Ciné, Jeu concours CGR RTT, 108 rue Damrémont, 75018 Paris

Le remboursement des frais de participation par l'Internet se fera sur la base de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par FRANCE TELECOM et dans la limite d'un remboursement par foyer et par participant titulaire de l'abonnement dans les conditions ci-après définies. Chaque remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse postale).Aucune réponse ne sera envoyée si la demande de remboursement ne contenait pas toutes ces informations

ARTICLE 9

Les informations nominatives contenues dans l'inscription seront intégrées au fichier de la Société Organisatrice et pourront être réutilisées à des fins de marketing par ses services internes et par les sociétés liées contractuellement à la Société Organisatrice, sauf opposition expresse de la part des participants, qui disposent d'un droit d'accès de retrait et de rectification des données personnelles les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978 en écrivant à l'adresse du jeu.

ARTICLE 10

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

ARTICLE 11

Le présent règlement est soumis exclusivement à la Loi Française. Tout litige ou interprétation du présent règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Paris.

ARTICLE 12

Toute participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé via DepotJeux.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.